



Attention au Décalage: Accélérer les engagements sur le genre au sein des OMD et façonner le cadre de développement post 2015 Novembre 2012

INTRODUCTION:

La présente déclaration de position a été préparée par le groupe régional de coordination des droits de la femme africaine sur le cadre de développement post 2015 qui comprend FEMNET, AAWORD, EASSI, WILDAF-Afrique de l'ouest, l'Alliance pour le Protocole de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) sur le Genre, Akina Mama wa Afrika (AMWA) en partenariat avec International Planned Parenthood Federation – Bureau Régional Africain (IPPF-ARO), Oxfam et Urgent Action Fund - Afrique. Ce document s'appuie sur les débats de la consultation régionale des femmes africaines à Monrovia du 21 au 22 octobre 2012. Il a pour but de fournir la base des débats ultérieurs avec les formations de la société civile en Afrique autour du cadre de développement post 2015 ainsi qu'un plan d'accélération prioritaire de la mise en œuvre des engagements sur le genre au sein des actuels Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En particulier, nous espérons que la présente déclaration de position sera utile pendant les consultations nationales, régionales et internationales en cours sur le cadre de Développement post 2015. On espère que ces débats aideront à favoriser le développement et la priorisation des préoccupations de droits de la femme dans le cadre de développement post 2015. Ce document est structuré autour de deux sections majeures. La première section offre une compréhension des principales lacunes conceptuelles dans la formulation des OMD et comment ceci a à son tour impacté tant l'habileté que l'engagement à satisfaire les priorités en matière du genre. Au vu de la date d'expiration de 2015, des recommandations concises sont offertes pour aider l'accélération de ce que nous définissons comme 'minimum' d'engagements sur le genre. La seconde section se concentre sur le cadre de développement post 2015 en mettant en place les plus petits dénominateurs communs aussi bien en termes d'impératifs conceptuels pour un nouveau cadre de développement et des priorités sur le genre après 2015.

LE GENRE DANS LES OMD:

Les OMD ont été le point de référence central des efforts de développement mondiaux depuis qu'ils furent mis en place comme des cibles internationales en 2000. En tant que première vision mondiale de politique basée sur la responsabilité mutuelle entre les pays en voie de développement et les pays développés, les OMD ont connu un succès sans précédent dans le cadre d'attirer l'attention à la pauvreté à titre de priorité urgente dans le monde. En articulant les complexes défis du développement en 8 objectifs et cibles concrètes pour 2015, les OMD ont été un trait principal de la nouvelle architecture de l'aide qui fut mise en place à la fin des années 1990.

Malgré les avancées, la simplification et l'accent sur la quantification plutôt que la qualité ont réduit l'agenda du développement à satisfaire les besoins matériels élémentaires, stripped de la vision de la Déclaration du Millénaire pour le développement avec la justice sociale et les droits humains (Fukuda-Parr, 2012; UNECA, 2012; UNDESA et al, 2012). On a placé peu ou pas du

tout d'accent sur l'équité, l'autonomisation des gens et le renforcement des capacités productives durables pour la croissance économique. Les inégalités géographiques (par ex., rural versus urbain), verticales (groupes au revenu élevé versus groupes à faible revenu) et horizontales (différences dans l'accès aux services socio-économiques à travers les groupes culturels/ethniques), manifestées en partie par les disparités dans l'accès aux services sociaux, sont certains des variables de l'équité qui furent ignorés dans les OMD actuels (UNECA, 2012: 5). L'impact de la crise financière, alimentaire et écologique qui a à peu près coïncidé avec cette période ont aussi eu des implications et des conséquences pour les OMD.

Avant l'expiration de l'échéance de 2015, il y a consensus autour de l'interconnexion de tous les objectifs de développement où sont principalement interconnectées l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes, et où l'amélioration dans un domaine a un effet positif sur les autres". En effet, de la même façon que l'éducation a des effets positives sur la santé, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim, de même que sur l'égalité des sexes, chacun à son tour a un effet positif sur l'éducation (ECE et al, 2012; Grown et al, 2005).

Cependant, les cibles des sexes spécifiques continuent d'être un objectif en mutation avec les inégalités qui persistent dans beaucoup de pays et contextes. Certains des exemples ci-dessous sont illustratifs:

1. A part l'objectif huit (autonomisation de la femme et égalité des sexes) les seuls indicateurs spécifiques au genre portent sur la mortalité maternelle. Les dimensions genre des autres objectifs ne sont pas mentionnées, et ainsi elles ne sont pas susceptibles d'être mesurées. Par exemple, il n'y a pas d'exigence qu'il y ait l'équilibre sexuel dans la réduction de moitié de la proportion de gens qui gagnent moins de \$1 par jour; ou dans le cadre d'assurer l'accès égal pour obtenir la propriété pour plus de 100 millions d'habitants de bidonvilles devant être assistés (Moolman, 2005).
2. Les données sur l'ampleur et la profondeur de la pauvreté en Afrique sub-saharienne sont essentiellement des estimations, et même si elles peuvent être utiles pour comprendre la pauvreté en général, elles ne fournissent pas assez d'éclairages sur la nature sexuelle des causes sous-jacentes et de l'incidence de la pauvreté. Elles ont tendance à se baser premièrement sur l'information sur la consommation et le revenu recueillie au niveau des ménages. Elles ne sont pas cependant désagrégées par sexe et de là elles sont incapables de refléter les inégalités basées sur le sexe au sein des ménages (Grown et al, 2005)
3. Il y a eu le moins de progrès sur l'OMD 5 de réduire la mortalité maternelle, l'objectif qui dépend le plus de la concrétisation de l'égalité des sexes et des droits de la femme. Les inégalités et la discrimination basées sur le revenu, le lieu, le handicap et l'appartenance ethnique s'entrecoupent avec le genre et se renforcent souvent mutuellement.
4. Même si elle est louable, l'élimination de la disparité sexuelle dans l'enseignement primaire et secondaire n'explique pas les véritables défis qui impactent sur la rétention scolaire tels que ceux de performance médiocre par les filles au niveau secondaire en tant que résultat des grossesses d'adolescentes; de double rôle à la maison et à l'école; ainsi que celui des disparités éblouissantes aux niveaux professionnel et tertiaire.
5. Parmi les quatre défaillances visibles il y a notamment l'absence de cibles et indicateurs spécifiques sur la violence basée sur le genre, une pandémie en soi mais qui alimente également la propagation du VIH/SIDA. La deuxième c'est le manque de discussion sur la nécessité de garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs de la femme. La troisième concerne la possession et le contrôle de propriété par les femmes ainsi que la protection de la main d'œuvre féminine que l'on trouve en majorité écrasante dans

l'économie informelle instable et enfin l'absence d'une cible paix et sécurité ancrée dans un cadre de sécurité humaine.

Avec l'approche rapide de l'expiration de l'échéance des OMD en 2015, il est devenu clair que les tentatives de fusionner une approche d'intégration tout en faisant de l'égalité des sexes un objectif à part ont abouti à un mélange de résultats avec les multiples défaillances notées ci-dessus. Cependant, ces derniers sont des défis qui ne peuvent être efficacement abordés qu'avec un nouveau cadre de développement. Dans le contexte des actuels OMD nous faisons pression pour la poursuite des priorités concrètes suivantes par les Etats africains:

1. **Assurer l'accès** à l'éducation primaire équitable aux deux sexes, gratuite et de qualité et milieux scolaires améliorés par l'accroissement du nombre d'enseignantes formées et qualifiées.
2. **Accélérer la mise en œuvre** des engagements à la santé reproductive de la femme faite le plus surtout dans le Protocole de l'Union africaine sur les Droits de la Femme, dans le Plan d'action de Maputo ainsi que dans d'autres instruments régionaux et internationaux.
3. **Prioriser la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive inclusifs** aux groupes 'marginalisés' qui incluent, mais sans s'y limiter: les femmes et les filles réfugiées, les femmes rurales, les immigrants, les lesbiennes et les femmes bisexuelles, les gens transgenres et bisexuels, les travailleurs du sexe, les veuves et les femmes handicapées.
4. **Mettre en œuvre des réformes de politiques sur la Violence basée sur le genre (GBV)** afin d'assurer la tolérance zéro en matière de violence contre la femme (VAW) à travers des attitudes sociétales transformées, la sécurité, le système législatif et de services sanitaires.
5. **Renforcer et consolider** la participation, les aptitudes et l'expertise des femmes sous toutes les formes de médias et éliminer la couverture médiatique qui cautionne les stéréotypes et les mythes sexuels en corrigeant les lois pertinentes sur la liberté d'information et de communication.
6. **Corriger les lacunes dans l'emploi des femmes afin d'assurer** la redistribution équitable du revenu, la réforme foncière, la budgétisation tenant compte du genre et de l'enfant.
7. **Centrer le savoir des femmes autochtones dans** les échanges en cours sur le changement climatique, notamment la conception et la mise en œuvre des mécanismes d'adaptation au changement climatique, pour aider le développement de mécanismes alternatifs de durabilité tant pour les femmes rurales que pour les femmes urbaines.
8. **Accélérer l'autonomisation économique de la femme** à travers l'élimination des obstacles qui empêchent l'accès de la femme à l'infrastructure, au crédit et au marché.
9. **Mettre en œuvre les lois sur la parité sexuelle** au sein des engagements régionaux et internationaux existants en garantissant un climat propice aux femmes en vue de concrétiser la participation, la représentation et l'inclusion égales dans la prise de décisions, le leadership et les processus de gouvernance, de construction de la paix et de reconstruction post conflit.
10. **Assurer la responsabilité et la redevabilité des gouvernements** en matière de droits de la femme, en mettant en œuvre et en accélérant les lois, telles qu'elles sont contenues dans les divers instruments internationaux et régionaux africains des femmes, pour la jouissance totale de ces droits, y compris l'élimination de la discrimination

ATTENTION AU DECALAGE: CADRE DE DEVELOPPEMENT POST 2015

Le cadre de développement post 2015 doit réparer les hypothèses idéologiques inhérentes à la formulation des actuels OMD. Voici ci-dessous un certain nombre d'axes conceptuels critiques qui doivent être insérés dans le prochain cadre de développement.

1. Reconnaître l'Afrique comme une actrice dynamique: L'Afrique est un continent doté de richesses en ressources naturelles, en minerais et en ressources humaines qui, si elles sont bien gérées, sont **capables de faciliter le développement équitable et durable de ses citoyens**. L'Afrique affiche actuellement des **taux élevés de croissance économique accompagnée d'une jeune population novatrice constamment croissante** dans le monde. Si ceci est harnaché et que ça s'ajoute à une absorption croissante de la technologie de l'information et de la communication, produira des avancées significatives vers le développement de tous.
2. **Les principes de droits humains et de droits de la femme** doivent affermir le nouveau cadre de développement, permettant moins d'accent sur la croissance économique en tenant ainsi compte des dynamiques sociales et politiques qui sont responsables des inégalités structurales tant verticales qu'horizontales.
3. Des systèmes financiers et politiques transformatifs mondiaux sont centraux à la rectification des dynamiques actuelles **mondiales tendancieuses** qui ont endigué la mise en œuvre effective des cadres de développement mondiaux y compris les OMD. Le système économique mondial déséquilibré et son ensemble de règles dépassées désavantagent l'Afrique. Des régimes de subsides, quotas gonflés, ainsi que les barrières tarifaires et non tarifaires élevées forcent ses potentialités à échapper aux modèles commerciaux défavorables et diversifient ses économies.
4. La gouvernance, la **paix et la sécurité restent critiques** à un environnement propice à la croissance et au développement équitables. En reconnaissance des hypothèses sous-jacentes inhérentes aux cadres de développement passés et actuels notamment les OMD, nous voulons vivement qu'on fasse attention aux recommandations principales suivantes comme partie du processus d'établissement de l'agenda de développement mondial
5. Les gouvernements africains sont les **acteurs clés et responsables** de piloter le développement et la croissance.

En termes pratiques, la résolution des écarts conceptuels, qualitatifs et quantitatifs soulignés dans les OMD peut être résolue à travers une priorisation des résultats minimaux suivants comme partie d'un cadre de développement mondial, reconnaissant que les itérations nationales de ces priorités seront essentielles.

I. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL ACCESSIBLE ET RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE

Une frontière majeure non encore traversée avec l'accroissement des filles dans les écoles primaires et, dans une moindre mesure, dans les écoles secondaires, c'est la nécessité de supprimer les obstacles à l'entrée dans l'enseignement tertiaire et les opportunités de renforcement d'aptitudes, de même que garantir l'accès égal au marché de l'emploi.

L'éducation est l'un des moyens par lesquels les changements d'attitudes et de comportement peut se concrétiser et les stéréotypes mis en cause, faire l'objet de réflexion et les nouvelles pratiques introduites dans la société. Cependant, les interventions actuelles se sont principalement focalisées sur la suppression de l'écart entre les deux sexes au primaire et au secondaire et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement tertiaire (Voir FEMNET, 2010).

La nécessité de créer des primes qui assureront la rétention de la main d'œuvre hautement qualifiée au sein du continent reste critique. Des études de tendance sont extrêmement importantes pour identifier les tendances dans l'accès à l'emploi pour les diplômés/les gens formés des deux sexes, par exemple. Cette donnée n'est facilement disponible dans la plupart des pays en Afrique et le problème de fuite des cerveaux est toujours une réalité pour beaucoup de pays (Voir FEMNET, 2010).

RESULTATS:

- Aborder les obstacles qui nient la rétention des filles dans les écoles, ce qui inclut, mais sans s'y limiter: la violence basée sur le genre, les pratiques culturelles dangereuses, et les prix inabordables et cachés à l'enseignement primaire universel.
- Prioriser l'enseignement post-primaire, y compris l'enseignement secondaire gratuit, des bourses d'études ciblées et l'enseignement tertiaire et l'enseignement informel plus abordables pour les filles.
- Investir dans l'infrastructure éducationnelle et la construction d'écoles qui sont proches des communautés pour assurer l'implication de la communauté dans la gestion de l'école.
- Planifier la flexibilité dans les calendriers scolaires et rendre les écoles commodées aux filles en améliorant la sûreté des écoles, la conception des locaux (comme les latrines pour filles), en instituant des politiques qui promeuvent la présence des filles (comme permettre aux adolescentes mariées et aux adolescentes mères de se scolariser), fournir des manuels scolaires tenant compte des sexes, et élaborer un curriculum pour filles qui est fort en maths et en sciences et qui projette les concepts d'égalité sexuelle.
- Assurer la parité sexuelle dans l'équipe enseignante à tous les niveaux de l'enseignement.

II. SANTE DE LA FEMME ET TOLERANCE ZERO SUR LA VIOLENCE CONTRE LA FEMME

En Afrique sub-saharienne, les jeunes femmes âgées d'entre 15 et 24 ans sont jusqu'à huit fois plus susceptibles que les hommes de vivre avec le VIH. Les jeunes femmes du milieu rural en Afrique du Sud qui ont vécu des abus sexuels dans leur enfance avaient 66% plus de risques d'infection du VIH comparativement aux jeunes femmes qui n'avaient pas connu d'abus (Jewkes et al, 2010). La violence contre la femme et la fille est une cause et une conséquence de la propagation du VIH. La proportion de femmes qui ont connu la violence physique ou sexuelle ou les deux de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie se trouve entre 15% et 71% (ONUSIDA, 2010). Un vaste ensemble de preuves montre que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont centraux à l'habileté de la femme de renforcer ses capacités, de tirer profit des opportunités économiques et politiques, et de revendiquer leur rôle (Grown et al, 2005; FEMNET, 2010). Aujourd'hui, ces droits sont menacés par des actions visant à limiter et retirer le financement des programmes de santé reproductive efficaces, de censurer et déformer l'information et la recherche sur les interventions et les questions inclusives en matière de santé.

L'accès aux services de planning familial de qualité qui fournissent aux femmes une gamme d'options de contraception et de choix bien éclairé aide à réduire les grossesses à haut risque associées avec les grossesses multiples et aide les femmes à éviter les avortements non désirés et non sûrs (Lule et al, 2003). L'un des résultats des niveaux élevés des besoins non

satisfaits dans certaines régions du globe est la grande incidence des avortements non sûrs. Sur les 20 millions d'avortements à risques que l'OMS (1998b) compte selon les estimations chaque année dans le monde, approximativement 70.000 finissent par la mort, ce qui représente 13 pour cent du taux global de mortalité maternelle. Les preuves suggèrent que la réduction des besoins non satisfaits en contraception ferait baisser la nécessité de recourir à l'avortement, d'où l'amélioration de la santé maternelle et de la longévité du sexe féminin. Selon les estimations de l'OMS, les services d'avortement sûr pourraient prévenir au moins 13 pour cent des décès maternels dans le monde entier (OMS, 1998b).

La Déclaration des Nations unies sur l'Élimination de la Violence contre la femme (DEVAW), la Convention de l'ONU sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre la femme (CEDAW), la Conférence Mondiale de Beijing sur la Femme et la Plateforme d'action de Beijing (1995), la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 1888, 1889, le rapport de 2006 du Secrétaire Général de l'ONU sur la violence contre la femme et les rapports annuels et résolutions de l'Assemblée Générale qui ont suivi, la formation de l'Equipe de Travail Inter-agence des Nations unies et maintenant la Campagne du Secrétaire Général « UNiTE pour mettre fin à la Violence contre la Femme » sur la période 2008-2015, le Protocole de Maputo, la politique genre de l'Union africaine et la disposition au sein de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine sont tous des cadres adéquats pour amener les gouvernements nationaux à rendre compte des engagements qu'ils ont pris à l'échelle internationale sur la tolérance zéro en matière de VAW ainsi que l'accès aux droits de santé sexuelle et reproductive inclusive.

RESULTATS:

- L'accès universel à l'information, aux services et aux produits sanitaires de qualité tenant compte des genres, holistiques pour la santé et les droits physiques, mentaux, sexuels et reproductifs des femmes et des filles, appuyés et appliqués à travers la législation, la politique et les programmes.
- Calculer le coût des interventions qu'il faut et les stratégies requises pour s'attaquer à la violence contre la femme y compris la construction et l'allocation des abris et l'application des lois.
- Développer les normes minimales pour assurer la fourniture efficace, appropriée et durable de services aux victimes de la VAW, à travers les secteurs sécurité, redressement et santé.
- Identifier le coût et fournir les ressources minimales requises pour la fourniture de services de soins de qualité continus continuum, ce qui inclut les mécanismes de prévention, d'appui et de réponse pour les victimes de violence.
- Inclure les indicateurs sur la réduction de l'incidence des avortements non sûrs en tant que moyen de réduire les taux de mortalité maternelle et de se mobiliser pour le changement informé en politique.

III. GARANTIR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE A LA PROPRIETE:

Les femmes représentent moins de 5 pour cent de tous les propriétaires agricoles dans les pays en Afrique du nord dont les données sont disponibles, tandis que la moyenne de l'Afrique sub-saharienne de 15 pour cent cache de vastes variations, depuis moins de 5 pour cent au Mali jusqu'à plus de 30 pour cent dans les pays tels que le Botswana, le Cap Vert et le Malawi. En plus d'être plus susceptibles de posséder la terre, les hommes ont aussi typiquement le contrôle des propriétés foncières plus vastes que celles des femmes (FAO, 2011). Le

renforcement de l'accès de la femme à la terre et à la sécurité a des impacts directs sur la productivité agricole, et peut également avoir des implications de longue portée pour l'amélioration du bien-être des ménages. Les services financiers tels que l'épargne, le crédit et l'assurance fournissent aussi des opportunités d'améliorer la production agricole, la sécurité alimentaire et la vitalité économique aux niveaux des ménages, de la communauté et de la nation. Beaucoup d'études ont montré que l'amélioration de l'accès direct des femmes aux ressources financiers conduit à de plus grands investissements en capital humain sous forme de santé de l'enfant, de nutrition et d'éducation (Voir Fletschner, 2009; Banque Mondiale, FAO et IFAD, 2009)

RESULTATS:

- Eliminer la discrimination des filles et des femmes dans les lois: revoir et réformer toute la législation nationale en rapport avec la terre et les ressources naturelles. La législation afférente telles que les lois sur la famille et le mariage, les droits égaux à l'héritage et la loi sur le logement sont toutes des domaines juridiques importants qui jouent un rôle de support dans le cadre de garantir le traitement équitable de l'homme et de la femme, du garçon et de la fille dans le contrôle de la propriété comme la terre.
- Autonomiser les femmes pour qu'elles puissent revendiquer leurs droits à la propriété: en élevant l'éducation juridique des femmes, en accroissant la dissémination et l'accessibilité de l'information et en mettant sur pied des services d'appui juridique.

IV. EXCLUSION SOCIALE: ACCELERER L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME

D'après l'Organisation Internationale du Travail (OMT) l'emploi informel représente 70% de l'emploi non-agricole en Afrique sub-saharienne et les femmes dominent le secteur informel. Environ 84% des travailleurs non agricoles de sexe féminin se trouvent dans le secteur informel comparativement à 63% des hommes (agenda de l'OMT sur le travail décent en Afrique-2007-2015). La plupart des travailleurs informels ne jouissent pas des avantages du travail sûr et de protection sociale (Grown et al, 2005)

Le manque d'un revenu régulier est particulièrement risquant pour les ménages dirigés par le sexe féminin et par des personnes vivant avec le VIH et le SIDA. Beaucoup de travailleurs du secteur informel ne peuvent pas se payer les primes d'assurance auprès des programmes de protection sociale. Le manque de prise de conscience et le manque de confiance limitent aussi la participation aux programmes de protection sociale là où ils existent. La couverture des programmes introduits par le gouvernement et la société civile a été jusque-là inadéquate.

Les stéréotypes culturels à propos du travail des hommes et des femmes dictent rôle que peuvent jouer les femmes dans la production des cultures commerciales et la commercialisation des produits. Les femmes ont tendance à être confinées au petit commerce, en achetant et vendant de petits volumes directement pour vente en détail dans les marchés locaux, tandis que les hommes ont tendance à prédominer la vente en gros ciblant les marchés régionaux et internationaux (Grown et al, 2005; FAO, 2011). En tant que commerçantes, les femmes sont confrontées à des défis posés par l'infrastructure de transport inadéquate de même que des restrictions sociales sur leur mobilité. Dans les chaînes de valeur modernes, les hommes sont concentrés dans les postes plus rémunérateurs et permanents puisqu'ils contrôlent généralement les terres et la main d'œuvre du ménage, tandis que les femmes prédominent comme salariées temporaires ou ouvrières occasionnelles dans les agro-industries. (Grown et al, 2005)

Le travail des femmes, tant rémunéré et non rémunéré, est critique à la survie et la sécurité des ménages pauvres et un important canal par lequel les ménages échappent à la pauvreté. En plus, l'emploi payé est critique à l'autonomisation de la femme. Dans les contextes où la mobilité des femmes est restreinte, les opportunités d'emplois accrues peuvent améliorer la mobilité des femmes et permettre aux femmes de chercher et d'accéder aux soins de santé reproductive. Il peut également les exposer à de nouvelles idées et connaissances et épanouir la communauté avec laquelle elles collaborent (Grown et al, 2005).

RESULTATS:

- Concevoir des produits visant à renforcer la position de la femme comme par exemple: des prêts pour acheter la terre ou les maisons qui exigent qu'ils soient enregistrés sous les noms des femmes, les prêts pour les business qui emploient les femmes, ou les business qui offrent des services comme la garde d'enfants qui profitent aux autres femmes.
- Conceptualiser et rédiger des projets de politiques sur le revenu et les politiques sociales qui représentent: l'enregistrement/ la protection du travail informel, le respect effectif de la législation sur les salaires minimaux et les clauses antidiscriminatoires, l'appui de l'Etat à l'agriculture propre, veiller à ce que la main d'œuvre soit convenablement compensée dans une économie en grande partie mondialisée où le pouvoir de négociation a été réduit.
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de protection sociale afin de se protéger contre les perturbations de revenu dues notamment aux maladies, à la vieillesse, aux catastrophes et aux risques du marché.
- Fournir l'infrastructure accessible et de bonne qualité, la technologie intérieure et les services de soins pour appuyer la production de main d'œuvre féminine et pour réduire le travail de soins non rémunéré exécuté essentiellement par les femmes et les filles.
- Reconnaître les femmes comme actrices clés dans le commerce, y compris le commerce transfrontalier par le renforcement de l'infrastructure, l'accès à l'information, aux aptitudes dans les additions de valeurs et connecter les femmes aux marchés.
- Redistribuer les richesses/le revenu à travers une budgétisation tenant compte des sexes, de l'enfant, la taxation adéquate des entreprises, la taxation progressive du revenu, et des politiques fiscales et commerciales pro-pauvres.
- Promouvoir l'économie et le développement ruraux en accroissant l'investissement dans le secteur agricole, en subsidiant les intrants agricoles et pastoraux pour les femmes agro-éleveurs et en apportant des services de qualité et abordables plus près de la communauté.

V. GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE:

La nature des conflits violents a changé dramatiquement au cours des dernières décennies. La forme prédominante du conflit violent a évolué et passé des armées nationales qui se battent les unes contre les autres (guerres inter-états); aux armées qui se battent pour l'indépendance, la scission ou le contrôle politique (guerres intra-Etats ou guerres civiles); à diverses formes de violence, impliquant des acteurs non étatiques tels que les rebelles, les gangs et le crime organisé (PBSO, 2012).

Les facteurs de la violence incluent souvent une vaste gamme d'éléments, notamment les questions politiques, économiques, sociales et écologiques. Ils peuvent inclure les inégalités socio-économiques, l'injustice, le chômage, la gestion des ressources naturelles, les abus de droits humains, l'exclusion politique et la corruption. Dans beaucoup de cas, il est difficile de définir clairement les causes et les rôles des différents facteurs sont interconnectés et ils pourraient se transformer et changer au fur du temps (PBSO, 2012). La multi-dimensionnalité des facteurs des conflits impliquent également qu'il faut, pour les aborder, une approche multidimensionnelle qui s'étend sur les domaines du développement, de la politique, de la sécurité et de la justice. Les différentes dimensions sont interdépendantes.

Il a été noté que la mise d'accent sur, entre autres choses, la justice, les droits humains, les inégalités horizontales, les emplois et la politique inclusive commencent à réduire le risque de violence. Par conséquent, la participation accrue de la femme aux postes de prise de décisions à tous les niveaux constitue maintenant un objectif de développement généralement accepté. En outre, les résolutions des Nations unies 1325, 1888, 1889 ont aussi élevé la barre en ce qui concerne les contributions des femmes à la reconstruction post conflit et la transformation. A cet égard, la notion élargie de sécurité qui est centrée sur la sécurité humaine permet un accent holistique sur les menaces à la sécurité auxquelles sont confrontés les citoyens au quotidien et nous éloigne de la mise d'accent unilatéral sur la sécurité centrée sur l'Etat.

RESULTATS:

- Centrer la sécurité humaine comme un pilier central et une facilitatrice de la participation, de la contribution et du leadership de la femme dans la construction de la paix, la reconstruction et les systèmes d'alerte précoce et la transformation des conflits.
- Respecter et mettre en œuvre les principes tenant compte du genre conformément aux cadres politiques régionaux tel que le cadre politique de Réforme du Secteur Sécurité de l'Union africaine.
- Stimuler la participation, la représentation et le leadership de la femme dans la prise de décisions à travers le secteur public et privé par l'élaboration de mesures spéciales et la mise en œuvre des engagements à la parité sexuelle existants.

VI. VIABILITE ECOLOGIQUE:

Le changement climatique a eu pour conséquences une variété de problèmes directs dont ceux de fréquence accrue d'événements de climat extrême, d'inondations, de tempêtes, de sécheresse, de désertification, d'accroissements des températures maritimes, de la chaleur et des vagues froides, de la fonte des glaciers et du pergélisol. Ces développements ont des impacts écologiques, sociaux, économiques et politiques significatifs, y compris entre autres les effets sur la production alimentaire, la disponibilité de l'eau. Les conflits soulevés par la rareté des ressources, la destruction des moyens de revenu et l'accroissement du nombre de migrants et de réfugiés sont également susceptibles de monter.

Malgré que le changement climatique affecte tout le monde sans considération de race, d'ethnie, de sexe et de niveau de revenu, son impact amplifie les inégalités existantes. Les conséquences du changement climatique sont étroitement liées au contexte dans lequel les individus ou les groupes vivent les changements. Une approche de vulnérabilité au changement climatique permet l'identification, la délimitation et la compréhension des deux forces motrices et comment réduire la vulnérabilité à toutes les échelles" (Cutter, 2003:7).

Par exemple, la vulnérabilité des groupes historiquement marginalisés augmente dans les régions à haut risque étant donné leur dépendance des ressources sensibles au climat telles que les fournitures locales d'eau et de nourriture (Voir IPCC 2007). En général, les femmes ont moins d'accès aux ressources qui sont essentielles à la préparation à répondre aux catastrophes, à l'atténuation de ces dernières et à la réhabilitation. La répartition du travail selon le sexe aboutit souvent à la sur-représentation des femmes dans les secteurs agricole et informel, qui sont plus vulnérables devant les catastrophes. Les femmes constituent aussi l'écrasante majorité responsable des tâches reproductives comme la collecte de nourriture et de la fourniture de l'énergie pour le foyer de même que de nombreuses tâches de provision de soins, comme s'occuper des enfants, des malades, des personnes âgées, de la maison et des actifs.

Les femmes ont d'habitude moins d'actif que les hommes pour se ressaisir des catastrophes naturelles, et en général elles ne possèdent pas de terres qui peuvent être vendues pour obtenir le revenu en cas d'urgence. Ceci se conjugue avec l'adaptabilité au changement climatique à travers le manque de terre sûre, d'eau, d'accès limité aux ressources matérielles et financières, le manque de compétences et de connaissances pertinentes, les prix élevés d'intrants agricoles et d'autres matériels, et les obstacles culturels qui limitent l'accès des femmes aux services (Mitchell et al., 2007).

RECOMMANDATIONS:

- Exploiter les capacités adaptatives des femmes dans les stratégies d'adaptation au changement climatique en reconnaissant le savoir des autochtones sur les pratiques agricoles: par ex. passer aux autres cultures et variétés qui résistent aux inondations ou à la sécheresse, les pratiques de cultures multiples et de cultures entremêlées, les facilités d'irrigation alternative, le mélange du sol fertile avec le sol sablonneux, le changement de production pour passer à des variétés de cultures ou d'autres animaux plus faciles à commercialiser.
- Amélioration de l'accès des femmes à l'économie de l'énergie: se servir des technologies alternatives en matière d'énergie (solaire, biogaz, fourneaux de cuisine);
- L'amélioration de l'accès des femmes aux sources alternatives d'énergie autres que les biocarburants traditionnels peut réduire leurs temps de travail, l'exposition à la pollution atmosphérique en intérieur, et d'autres risques à leur santé.
- Renforcer les capacités institutionnelles d'intégrer le genre dans les politiques mondiales et nationales de changement climatique et de Réduction du Risque des catastrophes (DRR) et les opérations à travers l'élaboration des politiques sur le genre, la conscientisation sur le genre, la capacité et l'expertise internes et externes sur le genre, et le développement et l'application des mécanismes et outils pertinents.
- Mener des évaluations sur la vulnérabilité spécifique au sexe, et appliquer une analyse genre aux politiques et mécanismes institutionnels mondiaux.
- Développer des indicateurs tenant compte du sexe dont doivent se servir les gouvernements dans les rapports nationaux à la Convention des Nations unies sur le Changement climatique (UNFCCC) et des politiques et mécanismes afférents.
- Créer des politiques de réduction des catastrophes spécifiques aux sexes afin de s'attaquer aux effets du changement climatique dans les régions enclines aux catastrophes, de même que des interventions nationales et internationales pragmatiques pour assurer la sécurité alimentaire, énergétique et en eau, la résistance économique et la sécurité des lieux/de l'habitat, particulièrement pour les femmes pauvres et migrantes et leurs familles.

PREOCCUPATIONS MAJEURES:

1. **Le point de vue centre sur les donateurs qui a façonné la poursuite des OMD** doit être abandonné dans le nouveau cadre de développement en **mettant** une plus grande **responsabilité sur les gouvernements nationaux**. La réussite ou l'échec dans la poursuite des OMD dépend essentiellement de ce qui se passé au sein des pays où les gouvernements sont à la fois responsables et rendent compte des résultats.
2. **Mobilisation des ressources internes:** il a été noté que les remises de fonds par les citoyens de la diaspora constituent une source plus vaste et plus stable de financement extérieur que les entrées d'aides. Il est essentiel que soient élaborées, en tandem avec les Ministères locaux des finances, des stratégies et politiques qui pourraient utiliser plus efficacement les remises de fonds pour le développement.
3. **Agenda d'intégration régionale:** Il est maintenant temps de maximiser sur l'agenda de l'intégration régionale au sein de l'Union africaine en particulier comme moyen de se détacher des relations unidirectionnelles ou asymétriques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.
4. **Quantité versus qualité:** les réticences d'ajouter les indicateurs qualitatifs au scénario des OMD révisés (plus) les impacts essentiellement sur les dimensions liées au genre des OMD pour lesquelles l'élaboration des indicateurs exigent une nuance et la collecte de données. Ceci exige qu'on consacre tant des ressources financières que des ressources humaines.
5. **L'agenda de l'efficacité de l'aide:** sert de composante essentielle de tout cadre de développement future et impacte sur les environnements externes et internes au sein desquels les réussites de l'agenda de développement peuvent être mesurées. Il faut une solution inclusive au problème de la dette du monde en voie de développement afin de permettre la création d'un système commercial multilatéral et un système financier international qui sont propices au développement. De cette façon on trouve une solution aux règles de jeu injustes dans l'économie mondiale contemporaine qui font partie du régime de l'Organisation Mondiale du Commerce ainsi que celles qui sont implicites dans les conditionnalités de la Banque Mondiale et dans les politiques d'aide étrangère actuelles.

REFERENCES:

Cutter, S.L., 2003. The vulnerability of science and the science of vulnerability. dans: *Annals of the Association of American Geographers*. 93(1): 1-12

Doulaire, N. 2002. *Promises to Keep: The Toll of Unintended Pregnancies on Women's Lives in the Developing World*. Washington, D.C.: Global Health Council.

ECA, ILO, UNCTAD, UNDESA, UNICEF. 2012. Social protection: a development priority in the post 2015 UN development agenda. Equipe de travail du système onusien après 2015

ECE, ESCAP, UNDESA, UNICEF, UNRISD, UN Women. 2012. "Addressing inequalities at the heart of the post 2015 agenda and the future we want". Equipe de travail du système onusien après 2015

ELIAMEP, 2008. "Gender, Climate Change and Human Security Lessons from Bangladesh, Ghana and Senegal"

El-Gibaly, O., B. Ibrahim, B. S. Mensch, et W. H. Clark. 1999. "The Decline in Female Circumcision in Egypt: Evidence and Interpretation." Document de travail de la Division Recherche sur les Politiques de Population Council. New York.

Ellis, S. D., et J. L. Hine. 1998. "The Provision of Rural Transport Services: Approach Paper." Document de travail 37 de l'Afrique sub-saharienne sur le Programme de la Politique de Transport. Banque Mondiale, Washington, D.C.

FAO. 2011. The state of food and agriculture: women in agriculture closing the gender gap in development

FEMNET. 2010. « Le Rapport alternatif régional des femmes africaines sur Beijing +15: une analyse régionale sur le statut de la femme 15 ans après l'adoption de la déclaration et la plateforme d'action de Beijing », Nairobi, Kenya

Fletschner, D. 2009. Rural women's access to credit: market imperfections and intra-household dynamics. *World Development*, 37(3): 618–631.

Fukuda-Parr, Sakiko. 2008. Are the MDGs Priority in Development Strategies and Aid Programmes? Only Few Are! *Document de travail numéro 48*, International Poverty Centre.

Fukuda-Parr, Sakiko. 2012. "Should global goal setting continue, and how, in the post-2015 era?" *Document de travail de DESA*. 117 ST/ESA

Grown, Caren, Geeta Rao Gupta et Aslihan Kes, 2005. *Taking Action: achieving gender equality and empowering women*. Equipe de travail chargée de l'Education et l'Egalité des Sexes au sein du Projet Millénaire des Nations Unies

Ikdahl, I. 2008. "Go home and clear the conflict": human rights perspectives on gender and land in Tanzania. Dans B. Englert & E. Daley, eds. *Women's land rights and privatization in Eastern Africa*, pp. 40–60. Woodbridge, Royaume-Uni, James Currey.

BIT, UNCTAD, UNDESA, OMC. 2012. "Macroeconomic stability, inclusive growth and employment". Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

Jewkes, R.K, K. Dunkle, M. Nduna, P. N. Shai, 2010. "Intimate partner violence, relationship power inequity, and incidence of HIV infection in young women in South Africa: a cohort study". *The Lancet*, vol. 376 (9734), Pages 41 - 48

Lule, E., N. Oomman, D. Huntington, J. Epp, et J. Rosen. 2003. "Review of Determinants, Interventions, and Challenges for Achieving the Millennium Development Goal of Improving Maternal Health." World Bank Health, Nutrition and Population Working Paper Series. Banque Mondiale, Washington, D.C.

Manjoo, Rashida & Calleigh McRaith. 2011. "Gender-Based Violence and Justice in Conflict and Post-Conflict Areas" dans *Cornell International Law Journal* Vol. 44; 11-30

Melamed Claire, 2012. Putting inequality in the post 2015 agenda. Overseas Development Institute

Modi, V. 2004. "Energy and Transport for the Poor." Travail commissionné pour l'Equipe de Travail 1 du Projet Millénaire des Nations Unies. Earth Institute et Département Ingénierie Mécanique de Columbia University, New York.

Moolman, J. 2005. *Finding Gender in the MDGS: Southern Africa makes the links*, Genderlinks, Johannesburg

Nayyar, Deepak. 2012. The MDGs after 2015: some reflections on possibilities. Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

OHCHR. 2012. "Towards freedom from fear and want: human rights in the post 2015 agenda". Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

Public Health Working Group of the Microbicide Initiative. 2002. *The Public Health Benefits of Microbicides in Lower-Income Countries*. New York: Rockefeller Foundation.

Population Reference Bureau. 2000. "The World's Youth 2000." Population Reference Bureau, Washington, D.C

PBSO. 2012. "Peace and Security". Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

UNDESA, UNDP, UNESCO. 2012. "Governance and Development". Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

UNECA. 2012. "Note for the High Level Panel Discussion on "Articulating a Post-2015 MDG Agenda", UNECA

UNECA. 2012. "Report on progress in achieving the millennium development goals in Africa 2012". UNECA.

UNECA, 2009. "Fifteen-Year Review of the Implementation of the Beijing Platform for Action in Africa (BPfA) +15 Synthesis Report 1995 – 2009". UNECA

UNESCO. 2012. "Education and skills for inclusive and sustainable development beyond 2012".
Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

UN Millennium Project. 2005. *Who's Got the Power? Transforming Health Systems for Women and Children*. New York.

Vandemoortele, Jan. 2012. Equipe de travail du système onusien sur l'agenda de développement après 2015

Whitehead, A., and N. Kabeer. 2001. "Living with Uncertainty: Gender, Livelihoods and Pro-Poor Growth in Rural Sub-Saharan Africa." Document de travail d'Institute of Development Studies

Banque Mondiale, 2011. Rapport du Développement Mondial 2011: Conflit, Sécurité, et Développement. Washington D.C

———. 1996. "Implementing the World Bank's Gender Policies." Rapport d'Avancement 1. Washington, D.C.